



une autre économie est possible...

les Paniers Marseillais

## Contrat de partenariat solidaire saison 2011/2012

### LES CONTRACTANTS

**D'une part :**

Didier Barneaud, producteur à La Garde 04340 LA BREOLE

**Et:**

Mr ou Mme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....@.....

### LES ENGAGEMENTS

- Didier Barneaud s'engage à livrer les produits cultivés par ses soins, dans la mesure des limites de sa production, avec une périodicité d'environ 3 mois (4 livraisons au total) au local des PAMA pour un montant de commandes mutualisées de 300 euros minimum.
- L'adhérent s'engage à commander pour un montant minimum de 10 euros de produits durant la saison 2011/2012.

### REGLEMENT :

- Un chèque d'acompte de 10 euros à l'ordre de Didier Barneaud
- Paiement à la livraison

**DATE :**

**SIGNATURE DE L'ADHERENT**

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**SIGNATURE DU PRODUCTEUR**

lu et approuvé  
*Didier Barneaud*